

La fédération Sud santé sociaux vous demande de voter contre ce projet.

On ne peut pas prétendre vouloir des établissements dispensant une haute qualité de prestations... On ne peut pas parler de travail d'excellence : *efficience, compétence, professionnalisation...* et pénaliser les salariés, par la non reconnaissance des qualifications et des salaires.

De plus on pénalise les salariés, alors que quoiqu'ils fassent (ou subissent) ils ne peuvent influencer ni les budgets, ni les financements des établissements régulièrement revus à la baisse.

- *Pour exemple dans le secteur sanitaire, les établissements FEHAP étranglés par une tarification à l'activité défavorable et qui cherchent à s'en sortir en augmentant la « production » des soins, tout en maintenant des effectifs insuffisants, ne changent en rien, les résultats financiers déficitaires de leurs établissements. Notamment, parce ce qu'ils ne sont pas maîtres des modifications apportées chaque année à la tarification des activités et naviguent trop souvent à vu, d'un exercice comptable à l'autre..*

Ce ne sont pas les salariés qu'il faut combattre et pénaliser, parce que le secteur sanitaire et médico-social associatif, est en danger et appelé à disparaître, particulièrement, les ex- PSPH que la loi HPST voulait rayer d'un trait de plume.

Où sont passées les valeurs prônées par les associations du secteur non-lucratif de l'économie sociale et solidaire qui hier défendaient une politique sanitaire et sociale répondant aux besoins de la population et respectaient les salariés...

Il est sans doute plus aisé, de faire état des restrictions budgétaires, certes réelles. Il est sans doute plus facile, de se présenter comme victimes des décisions gouvernementales et de jouer les bons élèves auprès du ministère et des députés. Il est sans doute plus facile de s'attaquer aux salariés

Alors, que c'est ensemble qu'il faut se battre pour faire reconnaître l'insuffisance de moyens alloués aux établissements FEHAP.

Alors, que c'est ensemble qu'il faut lutter ouvertement et publiquement contre la déréglementation et la casse de notre secteur.

Il est bien évident, que si ce projet de rénovation est adopté, Sud santé sociaux estimant que ces propositions sont inadmissibles appellera les salariés à se mobiliser.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations syndicales

Paris, le 23 mars 2010